

Compte rendu du Conseil Municipal du 12 avril 2018

Etaient présents : Rose-Marie Falque, Stéphanie Vaneson, Rose-Marie Magnier, Martine Marchal, Yann Krémer, Olivier Legros, Bernard Sesmat, Yannick Hoffner, Thomas Mellé, Gaston Gyss, Pascal Frantz, Alain Kryzs

Absente excusée : Marie-Christine Marchal Herber

Secrétaire de séance : Olivier Legros, élu à l'unanimité

1) SIVOM

Modification du périmètre du SIVOM :

Périmètre envisagé pour le futur SIVOM :

AZERAILLES, BACCARAT, DENEUVRE, FONTENOY LA JOUTE, GELACOURT, GLONVILLE, MERVILLER.

Pour le maintien dans le SIVOM : accepté 11 pour, 1 contre.

Modification des statuts :

Pour le prolongement du SIVOM à durée indéterminée. Accepté à l'unanimité.

Répartition des agents du SIVOM :

Mme le Maire présente la convention de répartition du personnel et les modalités des répartitions. Acceptée à l'unanimité.

2) CONTRAT DE TRAVAIL DE M. PATRICK HARAUX

Le contrat de travail de Monsieur Patrick Haraux prend fin le 16 mai prochain. Le conseil municipal propose de recruter M. Patrick Haraux en contrat à durée indéterminée à l'issue de son contrat aidé. Une aide de 50 % sera accordée dans le cadre du contrat emploi compétence. Accepté à l'unanimité.

3) DEVIS PROTECTION POMPE DE FORAGE

Suite à une panne de pompe de captage, un défaut lié à un manque d'eau a été diagnostiqué. Il est proposé de créer une sécurité par la pose d'un flussostat. Le devis s'élève à 750.95€ TTC. Accepté à l'unanimité.

4) DEMANDE DE SUBVENTION

L'association VMEH (visiteurs de malades) sollicite une subvention. Le conseil municipal décide d'attribuer 100€. Acceptée à l'unanimité.

5) CONVENTION RELATIVE A L'OPERATION D'EXTENSION DU RESEAU ORANGE MAISON LOUIS

Le matériel est fourni par Orange

Les travaux de terrassement seront pris en charge par la Commune.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la convention. Acceptée à l'unanimité.

6) ADMISSION EN NON VALEUR

La Trésorerie de Baccarat demande l'avis du conseil municipal sur diverses créances non recouvrées.

Sur le budget eau, montant global de 2 371.24€

Sur le budget assainissement, montant global de 1 950.92€

Acceptées à l'unanimité

Sur le budget communal, montant de 90.00€

Acceptée par 9 pour, 1 contre et 2 abstentions.

7) VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'EXERCICE 2017

Budget lotissement

Section de fonctionnement

Recettes 31 800.00€

Dépenses 0.00€

Résultat excédentaire de 31 800.00€

Section d'investissement

Recettes 0.00€

Dépenses 0.00€

Solde 0.00€

Budget eau

Section de fonctionnement

Recettes 65 913.24€

Dépenses 36 883.68€

Résultat excédentaire de 20 029.56€

Section d'investissement

Recettes 148 367.12€

Dépenses 31 677.47€

Résultat excédentaire 116 689.65€

Budget forêt

Section de fonctionnement	
Recettes	90 024.40€
Dépenses	35 495.42€
Résultat excédentaire de	54 529.98€

Section d'investissement	
Recettes	47 467.25€
Dépenses	16 501.00€
Solde	30 966.25€

Budget assainissement

Section de fonctionnement	
Recettes	67 598.81€
Dépenses	58 309.08€
Résultat excédentaire de	9 289.73€

Section d'investissement	
Recettes	50 435.56€
Dépenses	99 627.92€
Résultat déficitaire de	49 192.36€

Budget caisse des écoles

Section de fonctionnement	
Recettes	7 556.00€
Dépenses	7 660.25€
Résultat déficitaire de	104.25€

Section d'investissement	
Recettes	0.00€
Dépenses	0.00€
Solde	0.00€

Budget communal

Section de fonctionnement	
Recettes	1 232 036.21€
Dépenses	507 023.19€
Résultat excédentaire de	725 013.02€

Section d'investissement	
Recettes	216 724.97€
Dépenses	333 158.20€
Résultat déficitaire de	116 433.23€

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les comptes administratifs de l'année 2017 et les affectations de résultat pour chacun des budgets.

8) AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2017

Budget lotissement

Article 002, excédent de fonctionnement reporté de 31 800.00€

Budget eau

Article 002, excédent d'exploitation reporté de 29 030.01€

Article 001, excédent d'investissement reporté de 116 690.16€

Budget forêt

Article 002, excédent de fonctionnement reporté de 54 530.19€

Article 001, excédent d'investissement reporté de 30 966.25€

Budget assainissement

Article 001, déficit d'exploitation reporté de 49 192.36€

Article 1068, affectation complémentaire en réserve de 9 289.73€

Budget caisse des écoles

Article 002, déficit de fonctionnement reporté de 104.25€

Budget communal

Article 002, excédent de fonctionnement reporté de 573 580.87€

Article 001, déficit d'investissement reporté de 116 432.69

Article 1068, affectation complémentaire en réserve d'investissement 151 432.69€

9) VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS DE L'EXERCICE 2018

Budget lotissement

Section de fonctionnement

Recettes	281 800.00€
Dépenses	215 370.00€
Solde	66 430.00€

Section d'investissement

Recettes	250 000.00€
Dépenses	250 000.00€
Solde	0.00€

Budget eau

Section de fonctionnement

Recettes	79 106.08€
Dépenses	50 050.00€
Solde	29 056.08€

Section d'investissement

Recettes	138 689.65€
Dépenses	106 476.52€
Solde	32 213.13€

Budget forêt

Section de fonctionnement

Recettes	149 329.98€
Dépenses	110 400.00€
Solde	38 929.98€

Section d'investissement

Recettes	58 966.25€
Dépenses	58 000.00€
Solde	966.25€

Budget assainissement

Section de fonctionnement

Recettes	89 404.00€
Dépenses	88 959.37€

Solde	444.63€
-------	---------

Section d'investissement

Recettes	467 445.73€
Dépenses	444 930.29€
Solde	22 515.44€

Budget caisse des écoles

Section de fonctionnement

Recettes	7 556.00€
Dépenses	7 660.25€
Résultat déficitaire de	0.00€

Section d'investissement

Recettes	0.00€
Dépenses	0.00€
Solde	0.00€

Budget communal

Section de fonctionnement

Recettes	1 129 086.79€
Dépenses	1 127 229.01€
Solde	1 857.78€

Section d'investissement

Recettes	1 946 651.59€
Dépenses	1 946 522.23€
Solde	129.36€

10) VOTE DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES

Madame le Maire propose une augmentation des taux des trois taxes directes locales de 10%, soit :

- | | | |
|---------------------------------------|--------|-------------------|
| - Taxe d'habitation | 12.57% | au lieu de 11.59% |
| - Taxe foncière propriétés bâties | 14.54% | au lieu de 13.22% |
| - Taxe foncière propriétés non bâties | 37.69% | au lieu de 34.26% |

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.